

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

C. DAROLLES

La vie à Provins de 1801 à 1910

Journal de la société statistique de Paris, tome 52 (1911), p. 341-354

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1911__52__341_0

© Société de statistique de Paris, 1911, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

IV

VARIÉTÉS

LA VIE A PROVINS DE 1801 A 1910

Des documents — De leur mode d'emploi

Pour la rédaction de ce mémoire, j'ai dépouillé avec le plus grand soin les registres des actes de décès, de naissances, de recensements; mais comme j'ai tenu à ce que mon travail soit un reflet exact de la vie à Provins pendant le dernier siècle, j'ai dû procéder à des éliminations nécessaires.

Du nombre des décès j'ai retranché ceux qui n'appartenaient pas à la population municipale de Provins. Ces derniers sont nombreux, car l'Hôtel-Dieu de Provins reçoit, en grand nombre, les malades sans domicile fixe et les malades de l'arrondissement.

Le nombre des décès d'enfants de 0 à 1 an a été l'objet d'un triage analogue : ne sont pas compris dans les totaux, les décès d'enfants nés de femmes étrangères et morts à la

maternité de Provins, ainsi que les décès d'enfants étrangers élevés par les nourrices mercenaires domiciliées dans la localité.

Ces décès d'enfants de 0 à 1 an, étrangers à Provins, sont réellement peu nombreux, si on les compare au nombre des décès d'enfants abandonnés, qui, de 1812 à 1839, encombrèrent les listes mortuaires. Ces abandons si fréquents d'enfants, qui, pour cette période de 27 ans, sont une tache, étaient favorisés ou plutôt provoqués par l'existence d'un tour, installé dans un des murs d'enceinte de l'Hôpital général. Quand, dans un chapitre spécial, je traiterai des décès d'enfants de 0 à 1 an, je dirai comment a été résolu le départ exact des décès d'enfants abandonnés de 0 à 1 an, entre les filles-mères domiciliées à Provins, et les filles-mères domiciliées au dehors de Provins.

J'ai suivi la même méthode d'élimination pour les naissances, dont j'ai distrait tous les nouveau-nés issus de parents n'appartenant pas à la population municipale proprement dite, et pour les divers recensements, dont j'ai décompté les individus de passage au moment du census, ainsi que les militaires de la garnison, qui ne constituent, à vrai dire, qu'une population flottante superposée aux éléments stables de la cité.

Quant à la numération des décédés, j'ai échelonné les décès de deux en deux ans, à partir de la première année révolue. Cette méthode de travail m'a permis de serrer de près la réalité, dans l'établissement des moyennes.

La mortalité et les trois périodes de l'existence

Expression d'un phénomène biologique, la mortalité, comme tous les phénomènes du même ordre, obéit à l'action de contingences diverses, qui en élèvent ou en abaissent le taux. Aussi, comme ces facteurs d'influence sont variables d'une région à une autre, est-il impossible d'appliquer les résultats d'une localité donnée à une autre localité en apparence similaire. A chaque groupe social semble correspondre une mortalité spéciale.

Nous verrons par la suite que la mortalité, à Provins, présente des caractères propres, qu'elle possède une physionomie particulière en rapport avec le milieu, la température, les maladies épidémiques, la fécondité du sol, le genre de vie des habitants, l'hygiène municipale, etc...

En nous plaçant au point de vue social, nous diviserons l'existence humaine en trois périodes : 1° la période de préparation allant de la naissance à 23 ans ; 2° la période de pleine activité, la période de vie utile par excellence, embrassant l'intervalle compris entre 23 et 65 ans ; 3° la période de repos commençant à 65 ans.

Comme toutes les divisions qui touchent à la vie, celle que nous proposons est certainement artificielle. On peut même lui infliger le reproche de ne pas s'adapter exactement à la réalité des faits. Nous fixons, par exemple, le début de la période active de la vie à l'âge de 23 ans, alors qu'il est certain que beaucoup de travailleurs manuels ont déjà, depuis l'âge de 16 à 18 ans, commencé à coopérer à l'œuvre sociale. Mais à côté d'eux, existe toute une catégorie de citoyens, dont la préparation à l'œuvre commune n'est pas encore terminée et dont la maturité intellectuelle n'est complète que vers l'âge de 26 ou 28 ans : les professeurs, les ingénieurs, les savants, les littérateurs, les artistes..., en un mot, les véritables conducteurs d'hommes. L'âge de 23 ans n'est donc qu'une moyenne.

En fixant à 65 ans le début de la période de repos, je ne fais que me conformer à l'usage. C'est l'âge de la retraite pour les fonctionnaires d'ordre supérieur, pour les professeurs de l'Université, pour les médecins des hôpitaux, pour les militaires de grade élevé, c'est enfin l'âge légal des retraites ouvrières.

La mortalité à Provins de 1801 à 1909

Le tableau (pages 6 et 7) résume la mortalité à Provins de 1801 à 1909. Je l'ai divisé en cinq sections : 1° mortalité générale ; 2° mortalité des enfants de 0 à 1 an ; 3° mortalité de 1 à 23 ans, pendant la période de préparation à la vie utile ; 4° mortalité de 23 à 65 ans, pendant la période de pleine activité de l'existence ; 5° mortalité après 65 ans, pendant la période de repos.

A l'examen du tableau, on voit que le nombre des décès généraux subit une diminution progressive à partir de la neuvième décennie (1881-1890); mais cette décroissance apparaît bien plus évidente si on considère le rapport des décès au nombre des habitants. C'est ainsi que les chiffres proportionnels, qui, aux troisième et quatrième décennies, étaient de 4,1 et de 4,2 par année moyenne, s'abaissent, par année moyenne, à 2,9 à la huitième décennie, à 2,3 à la dixième décennie et à 1,8 dans les neuf premières années du XX^e siècle.

Ainsi donc, alors que pour cent habitants, on comptait jadis 3 et 4 décès, on n'en compte plus aujourd'hui que 1,8.

Dans ce long parcours de 109 ans, les deux sexes ont fourni un nombre à peu près égal de décès. On ne constate qu'un écart de 110 unités, dont aurait bénéficié le sexe féminin.

La comparaison des décès des deux sexes présente quelque intérêt, en les examinant décennie par décennie.

Dans la première moitié du siècle le nombre de décès du sexe féminin est de 4.732, dépassant de 111 unités les décès du sexe masculin (4.261). A partir de 1851, la situation change, ce sont les décès du sexe masculin (4.759) qui l'emportent de 271 unités sur les décès fournis par l'autre sexe (4.488).

Cette inversion se représentera avec une constance remarquable et toujours à la même date (1851), mais elle apparaîtra plus accusée, lorsque nous passerons en revue les décès de 23 à 65 ans. Nous tenterons alors d'en donner la raison.

Mortalité des enfants de 0 à 1 an

Si j'ai toujours eu le souci de donner des relevés exclusivement applicables à la population municipale, je dois avouer que j'ai éprouvé quelques difficultés, pendant la période qui s'étend de 1812 à 1839, à rester fidèle au plan que je m'étais imposé. A cette époque, Provins assista à de véritables hétaïcombes d'enfants. A titre d'exemples, je citerai : 1^o l'année 1814 avec 126 décès d'enfants de 0 à 1 an; 2^o l'année 1819 avec 90 décès d'enfants de 0 à 1 an; 3^o l'année 1821 avec 98 décès d'enfants de 0 à 1 an; 4^o l'année 1828 avec 108 décès d'enfants de 0 à 1 an; 5^o les années 1834, 1835, 1837, avec respectivement 87, 84, 75 décès d'enfants âgés de 0 à 1 an.

Cette mortalité exagérée s'explique, en partie, par les nombreux abandons d'enfants, que favorisait la présence, à l'Hôpital général, d'un tour, dont l'installation avait été imposée à la municipalité par l'administration supérieure.

Pendant le dernier siècle la mortalité infantile a été considérable à Provins, comme le prouvent et le nombre absolu des décès par périodes décennales, et les nombres exprimant le rapport de ces décès à la population. Ce n'est qu'à partir de 1881, époque de plein épanouissement des idées pasteurienues, que se manifeste une sensible diminution de la mortalité, qui en 1901-1909 atteint la proportion de 0,281 pour 100 habitants.

L'inspection de la colonne donnant les nombres proportionnels des décès aux naissances, nous révélera, avec plus d'évidence encore, la mortalité véritablement effroyable du début de la vie à Provins. La proportion, qui, dans les trois premières décennies, était de 34,35, 32,91, 36,74, descend progressivement; le taux est de 23,09 à la dixième décennie (1891-1900) et s'abaisse à 18,09 dans les neuf premières années du XX^e siècle. Ce dernier chiffre, tout en accusant une tendance décroissante, est cependant relativement élevé, si on le compare aux résultats obtenus dans certains groupes déterminés et dans certains pays, tels que la Suède, où déjà, en 1866, on ne constatait que 14 décès pour 100 naissances.

La mortalité infantile selon les sexes

Dans tous les pays d'Europe, la mortalité pèse plus lourdement sur les garçons que sur les filles. Cependant la contribution mortuaire que paient, à Provins, les garçons, est plus élevée que ne l'indiquent les statistiques connues. Pour 100 décès de filles, nous comptons, à Provins, 124 décès de garçons, âgés de 0 à 1 an, tandis qu'en France et en Suède, il ne mourait (1861-1870) que 117 garçons pour 100 filles.

LA MORTALITÉ A PRO

DÉCADES	POPULATION municipale moyenne	DÉCÈS GÉNÉRAUX				MORTALITÉ DES ENFANTS DE 0 A 1 AN					
		DÉCÈS du sexe féminin	DÉCÈS du sexe masculin	TOTAL des décès	PROPORTION des décès pour 100 habitants par année moyenne	DÉCÈS de filles	DÉCÈS de garçons	TOTAL des décès	PROPORTION des décès pour 100 habitants par année moyenne	PROPORTION pour 100 décès par année moyenne	PROPORTION des décès pour 100 naissances (1)
		3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1801-1810	5.110	943	971	1.919	3,755	189	271	460	0,900	23,97	31,35
1811-1820	4.471	867	902	1.769	3,956	226	303	529	1,183	29,90	32,98
1821-1830	4.289	924	859	1.783	4,157	253	310	563	1,313	31,57	36,74
1831-1840	4.735	1.038	953	1.991	4,204	252	277	529	1,117	26,56	32,39
1841-1850	6.180	955	936	1.891	3,059	226	277	503	0,813	26,60	30,48
1851-1860	6.200	925	973	1.898	3,061	221	272	493	0,795	25,97	29,81
1861-1870	6.273	913	960	1.873	2,985	194	225	419	0,668	22,37	28,38
1871-1880	6.520	938	956	1.894	2,904	186	243	429	0,658	22,66	30,32
1881-1890	7.047	869	938	1.807	2,564	148	183	331	0,470	18,32	22,22
1891-1900	7.632	843	932	1.775	2,325	145	194	339	0,441	19,09	21,02
1901-1909	7.859	760	710	1.470	1,870	114	107	221	0,312	15,03	18,02
TOTAUX		9.980	10.090	20.070		2.154	2.662	4.816			
		MOYENNE annuelle des décès de tout âge 184,1				MOYENNE annuelle des décès d'enfants . . . 44,1 PROPORTION pour 100 décès de tout âge . . . 23,9 PROPORTION pour 100 naissances 29,2					

(1) Voir le tableau de la natalité générale, page 14.

VINS DE 1801 A 1909

MORTALITÉ PENDANT LA PÉRIODE DE PRÉPARATION, DE 1 A 23 ANS					MORTALITÉ PENDANT LA PÉRIODE DE VIE UTILE, DE 23 A 65 ANS					MORTALITÉ PENDANT LA PÉRIODE DE REPOS, APRÈS 65 ANS				
DÉCÈS du sexe féminin	DÉCÈS du sexe masculin	TOTAL des décès	PROPOR- TION des décès pour 100 habi- tants par année moyenne	PROPOR- TION pour 100 décès par année moyenne	DÉCÈS du sexe féminin	DÉCÈS du sexe masculin	TOTAL des décès	PROPOR- TION des décès pour 100 habi- tants par année moyenne	PROPOR- TION pour 100 décès par année moyenne	DÉCÈS du sexe féminin	DÉCÈS du sexe masculin	TOTAL des décès	PROPOR- TION des décès pour 100 habi- tants par année moyenne	PROPOR- TION pour 100 décès par année moyenne
13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27
200	195	395	0,773	20,58	293	284	577	1,129	30,07	267	220	487	0,953	25,37
98	186	384	0,859	21,70	237	208	445	0,995	23,15	206	205	411	0,919	23,23
198	176	374	0,872	20,97	231	203	434	1,012	24,34	242	170	412	0,960	23,11
208	189	397	0,898	19,94	285	230	515	1,037	25,87	293	257	550	1,161	27,62
188	173	361	0,584	19,09	262	258	520	0,841	27,50	279	228	507	0,820	26,81
164	196	360	0,580	18,97	251	258	509	0,821	26,81	289	247	536	0,864	28,24
157	172	329	0,524	17,56	253	307	560	0,893	29,90	309	256	565	0,900	30,16
131	117	248	0,380	13,09	256	278	534	0,819	28,19	365	318	683	1,047	36,06
116	139	255	0,362	14,11	258	275	533	0,756	29,50	347	341	688	0,976	38,07
87	86	173	0,226	9,75	206	288	494	0,647	27,83	405	364	769	1,007	43,32
81	87	168	0,214	11,43	213	229	442	0,562	30,06	352	287	639	0,813	43,47
1.728	1.716	3.444			2.745	2.818	5.563			3.354	2.893	6.247		
MOYENNE annuelle des décès. 31,56					MOYENNE annuelle des décès. 51,04					MOYENNE annuelle des décès. 57,31				
PROPORTION pour 100 décès de tout âge 17,15					PROPORTION pour 100 décès de tout âge. 27,72					PROPORTION pour 100 décès de tout âge. 31,12				

Mortalité des enfants illégitimes de 0 à 1 an

La misère étant toujours le meilleur auxiliaire de la mort, on ne peut s'étonner de la proportion très élevée des décès, que nous allons constater dans le groupe des enfants illégitimes.

Décades	Naissances illégitimes de tout sexe	Décès de tout sexe	Rapport des décès aux naissances
1801-1810	107	55	52,4
1811-1820	166	108	65,1
1821-1830	132	118	89,4
1831-1840	205	105	51,2
1841-1850	158	65	41,1
1851-1860	180	73	40,5
1861-1870	168	58	34,5
1871-1880	105	79	75,2
1881-1890	135	53	39,3
1891-1900	108	38	35,1
1901-1909	104	31	29,8
Totaux	1.568	783	
Moyenne générale		49,94	

La mortalité des enfants naturels fut véritablement excessive dans les quarante premières années du siècle.

Il importe de reconnaître que depuis 1861, un léger progrès s'est dessiné. Si l'on fait abstraction de la période 1871-1880, dont la triste caractéristique fut une augmentation notable de la mortalité infantile, on observe une diminution graduelle de la proportion des décès d'enfants naturels qui tombe brusquement à 29,8 dans les neuf premières années du XX^e siècle. Parallèlement diminuent les chiffres absolus des naissances et des décès d'illégitimes.

Si, dans le tableau suivant, où s'opposent les deux moitiés du siècle, on compare les naissances et les décès des enfants naturels, on se rend mieux compte des différences : de 1851 à 1900, nous comptons en moins 72 naissances et 150 décès ; de plus, la proportion des décès aux naissances qui s'élevait à 58,7 dans la première moitié du siècle, n'est plus que de 43,2 dans la deuxième moitié.

Décès d'enfants illégitimes pendant les deux moitiés du siècle

DÉCADES	NAISSANCES de tout sexe	DÉCÈS de tout sexe	DÉCADES	NAISSANCES de tout sexe	DÉCÈS de tout sexe	DÉCADES	NAISSANCES de tout sexe	DÉCÈS de tout sexe
1801-1810	107	55	1851-1860	180	73	1901-1909	104	31
1811-1820	166	108	1861-1870	168	58			
1821-1830	132	118	1871-1880	105	79			
1831-1840	205	105	1881-1890	135	53			
1841-1850	158	65	1891-1900	108	38			
TOTAUX	768	451	TOTAUX	696	301			
Rapport des décès aux naissances. 58,7			Rapport des décès aux naissances. 43,2					

Cette décroissance du nombre des naissances illégitimes n'indique pas une diminution parallèle des conceptions en dehors du mariage. Ce déséquilibre probable des naissances et des conceptions s'explique facilement par la pensée, en somme assez juste, qui circule dans tous les milieux sociaux, que nous sommes libres de disposer de notre corps à notre guise. Aussi sont-elles comprises par les intéressées, ces invitations discrètes qui s'étalent à la quatrième page de certains journaux. Découragée par l'abandon de celui qui l'a séduite, épouvantée par l'avenir de détresse qu'elle entrevoit, la malheureuse fille cède à l'obsession, qui tous les jours se renouvelle, et finit par s'abandonner aux manœuvres d'une matrone

sans scrupules. Ce dernier pas, elle le franchit sans trop d'appréhension, car elle sait qu'elle trouvera auprès du chirurgien, en même temps que la discrétion la plus absolue, la certitude d'échapper aux conséquences des accidents septiques, qui surgissent assez fréquemment après les avortements provoqués.

Question d'humanité mise à part, il serait cependant utile, dans une ville comme Provins, où les naissances ne font pas contrepoids aux décès, d'économiser dans la plus large mesure l'appoint de près de 10 %, que les naissances illégitimes apportent à la natalité générale. La municipalité de Provins semble n'avoir jamais eu une notion bien nette de cette nécessité.

Par contre, l'assemblée départementale, plus dégagée des préjugés locaux, eut le sentiment de ses devoirs. Devançant les prescriptions bienfaisantes de la loi de juin 1904, le conseil général vote en effet tous les ans, depuis 1861, un secours mensuel de 12 francs en faveur des filles-mères nécessiteuses. Quoique modique, ce secours dénote un état d'esprit nouveau, un sentiment de pitié et de justice pour deux êtres que repousse une société plus hypocrite que vertueuse.

Ce sentiment, une fois précisé par la loi de 1904, recevra sa consécration définitive par le vote de la loi sur la recherche de la paternité, actuellement à l'étude au Sénat. Ce sera alors la fin de beaucoup de scandales et de misères.

Mortalité pendant la période de préparation à la vie utile, de 1 an à 23 ans

A cette période de la vie, malgré le développement intensif qui la caractérise, la mortalité descend à son niveau le plus bas.

Dans le courant du dernier siècle, le nombre absolu des décès de 1 à 23 ans subit une baisse progressive, surtout à partir de 1841. De 397 qu'il était à la quatrième décennie, il tombe à 173 à la dixième, soit une diminution de plus de moitié.

Les chiffres proportionnels précisent, avec encore plus de rigueur, les gains réalisés dans la deuxième moitié du siècle. La proportion pour 100 habitants qui, en 1831-1840, s'élevait à 0,83 n'est plus que 0,22 à la dixième décennie, par année moyenne.

Dans la première moitié du siècle, les décès du sexe féminin (992) sont supérieurs en nombre aux décès du sexe masculin (919); c'est l'inverse qui se produit à partir de 1851 (655 contre 710). Ce contraste, que nous avons déjà signalé à deux reprises différentes, nous le retrouverons encore, dans un instant, dans le tableau consacré aux décès d'enfants âgés de 1 à 5 ans.

Les économies de vie, que nous avons su réaliser, entre l'âge de 1 à 5 ans, ont contribué, pour une large part, au progrès que nous venons de signaler.

Une diététique mieux comprise, une notion plus exacte des conditions de transmission des maladies épidémiques, l'isolement plus rigoureux des malades atteints d'affections contagieuses, l'application stricte des lois concernant la santé publique, et surtout la mise en œuvre des méthodes pasteurienues qui nous ont donné divers sérums aptes à guérir et à préserver et nous ont appris l'efficacité et la nécessité absolue de la désinfection, telles sont les causes de la diminution du nombre des malades et par conséquent des décès entre 1 et 5 ans.

Décès de 1 à 5 ans pendant les deux moitiés du siècle

DÉCADES	DÉCÈS			DÉCADES	DÉCÈS			DÉCADES	DÉCÈS		
	Filles	Garçons	Total		Filles	Garçons	Total		Filles	Garçons	Total
1801-1810 .	100	91	194	1851-1860 .	86	112	198	1901-1909 .	36	48	84
1811-1820 .	102	101	203	1861-1870 .	75	109	184				
1821-1830 .	106	105	211	1871-1880 .	61	75	136				
1831-1840 .	126	107	233	1881-1890 .	64	93	157				
1841-1850 .	91	102	193	1891-1900 .	43	54	97				
TOTAUX . .	525	509	1.034	TOTAUX . .	329	443	772				
Différence . .	16			Différence . .	114						

Différence du nombre des décès : 262 en moins dans la deuxième moitié du siècle

En comparant, dans ce tableau, le nombre des décès de 4 à 5 ans de la première moitié du siècle, aux décès de la deuxième moitié, on compte de 1851 à 1900, 262 décès en moins; c'est un progrès sensible et réel, car on ne saurait invoquer, pour en atténuer la signification, la décroissance du nombre des naissances.

Enfin, nous retrouvons dans ce tableau une inversion de la mortalité : de 1801 à 1850, le nombre des décès de filles a été à peu près égal au nombre des décès de garçons, qu'il ne dépasse que de 16 unités. Les proportions se renversent à partir de 1851 : de 1851 à 1900, en effet, le nombre des décès de garçons l'emporte de 114 unités sur le nombre des décès de filles. Nous verrons plus loin le motif probable de cet excédent des décès de garçons.

Mortalité pendant la période utile de la vie, de 23 à 65 ans

La période qui embrasse l'espace de temps compris entre 23 et 65 ans, est la plus fructueuse pour l'homme et la société. C'est la période où l'homme se reproduit, où il travaille pour les siens et, par contre-coup, pour les autres, où se créent les richesses, où les savants, les littérateurs, les artistes répandent sur l'humanité les fruits de leur génie, dont elle ne saurait plus désormais se passer.

Les décès qui se produisent dans cette période de pleine activité de la vie, sont donc pour la société un appauvrissement, une perte parfois irréparable; avec ces morts anticipées, du travail disparaît, de la misère et de la douleur se créent.

Grâce à la science, le tribut redoutable que nous payons à la mort, pendant la période utile de la vie, a été considérablement allégé, comme le prouvent les chiffres proportionnels de la colonne 21 du tableau inséré à la page 7.

Nous avons jusqu'ici constaté une diminution du chiffre absolu des décès qu'il est aisé d'apprécier dans les colonnes des décès généraux, des décès d'enfants de 0 à 1 an et des décès survenus entre 1 et 23 ans. A cette décroissance succède, dans le groupe que nous étudions, une aggravation du nombre des décès.

Le total des décès des deux sexes est supérieur de 139 unités dans la seconde moitié du siècle, 2.630 contre 2.491. Dans la deuxième moitié du siècle, le total des décès du sexe masculin (1.406) l'emporte de 223 unités sur le chiffre correspondant de la première moitié du siècle (1.183), de sorte que, de 1851 à 1900, on compte 118 décès pour 100 décès, de 1801 à 1850. Le nombre des décès du sexe féminin, qui, de 1801 à 1850, dépassait de 125 unités le nombre des décès de l'autre sexe (1.308 contre 1.183), devient, dans la deuxième moitié du siècle, inférieur de 182 unités au chiffre des décès du sexe masculin (1.224 contre 1.406).

C'est la quatrième fois que je signale pareille inversion apparaissant toujours à la même époque, en 1851. Ici, elle est frappante; qu'on compare, décade par décade, les décès des deux sexes et on verra que de 1801 à 1850, toujours les décès du sexe féminin ont été supérieurs, en nombre, aux décès de l'autre sexe. C'est l'inverse qui se produit de 1851 à 1900.

On peut donc conclure que depuis 1851 la mortalité féminine est en décroissance, tandis que la mortalité du sexe masculin accuse une sérieuse aggravation.

Les méfaits de l'alcool nous donnent la clef des péripéties de la mortalité au dernier siècle, à Provins, et des inversions que nous avons signalées.

Si, à Provins, depuis 1851, la mortalité des garçons a augmenté dans de notables proportions, tandis que diminuent les décès des filles, c'est à l'alcool que nous devons ce triste résultat. En acceptant l'opinion de Van Lint, qui proclame que le sexe du nouveau-né reproduit le sexe du plus faible générateur, opinion dont j'ai maintes fois vérifié l'exactitude, on s'explique d'une part pourquoi la natalité masculine augmente depuis 1851, tandis que diminue la natalité féminine et, d'autre part, pourquoi, à partir de la même époque, meurent, en plus grand nombre, les enfants mâles de 0 à 1 an, alors que diminue la mortalité des filles du même âge.

L'alcoolique endurci ou l'individu en pleine ébriété étant en état d'infériorité, engendre un mâle qui se ressentira toujours des mauvaises conditions où la conception a eu lieu et offrira moins de résistance au choc des causes morbides.

Si, depuis 1851, la mortalité masculine prend le dessus sur la mortalité féminine, qui,

jusqu'à cette date, lui avait été supérieure; si, de 23 à 65 ans, la mortalité masculine devient réellement inquiétante, c'est, en grande partie, l'alcool qui en est la cause. En comparant les décès de 23 à 65 ans avec les décès de 1 à 23 ans, on aura une preuve indirecte de cette affirmation.

Pourquoi, depuis 1851, l'alcoolisme a-t-il profondément modifié les allures de la mortalité à Provins? J'ai trouvé la réponse à cette question dans les archives des contributions indirectes. A cette époque, surgissent en grand nombre les marchands de vins et de liqueurs, qui, comme des rapaces, envahissent la cité : ils étaient 105 en 1851; depuis, leur nombre varie de 95 à 107; actuellement Provins compte 95 marchands de vin, c'est-à-dire 95 malfaisants. En comparant ce dernier chiffre au nombre des habitants, on trouve 1 débitant pour 82 habitants ou au maximum pour 30 hommes. De sorte qu'un de ces funestes industriels vit, fait vivre les siens, fait des économies aux dépens de quelques pauvres diables dont il rogne les salaires et détruit la santé. Quelques-uns d'entre eux, plus cupides, plus répugnants, plus profondément abjects, ont fait de leur bouge une succursale du lupanar. De là une profusion de véroles et de blennorrhagies.

Mortalité pendant la période de repos après 65 ans

En ne considérant que les chiffres bruts du tableau, on aurait l'impression d'une augmentation manifeste du nombre de vieillards. De décade en décade on voit le nombre de leurs décès augmenter : de 487 qu'il était en 1801-1810, il passe à 769 en 1891-1900, de plus, en comparant les totaux, on trouve un excédent de près de 1.000 décès de vieillards dans la deuxième moitié du siècle.

Malgré leur apparente précision, ces résultats sont illusoire, comme le prouve l'inspection des chiffres proportionnels. La proportion des décès de vieillards qui, pour 100 habitants, était en 1801-1810 de 0,953, est représentée par 1,161 en 1831-1840, par 0,976 en 1881-1890, par 1,007 en 1891-1900.

Comme toujours, le sexe féminin, par le nombre prépondérant des décès de vieilles femmes, accuse sa vitalité et sa force de résistance. Dans le cours de 109 ans, 3.354 femmes ont dépassé l'âge de 65 ans, tandis qu'on ne trouve que 2.893 hommes ayant joui du même privilège.

De l'âge moyen au décès des décédés après 65 ans

Age moyen au décès des vieillards ayant dépassé 65 ans

Décades	Sexe féminin	Sexe masculin
1801-1810	74,49	73,41
1821-1830	74,71	74,76
1851-1860	77,46	76,12
1871-1880	77,60	77,10
1881-1890	77,07	74,89
1891-1900	73,85	75,50
Moyenne générale .	75,86	75,29
	ou 75 ans 10 mois	ou 75 ans 3 mois

Il ressort de ce tableau la preuve d'une légère ascension de l'âge moyen au décès des vieillards. Cet âge moyen s'élève à 76, 77 ans, à certaines périodes, tandis qu'il n'atteint pas 74 ans en 1801-1810.

Ici encore nous retrouvons l'influence du sexe. Sauf en 1891-1900, l'âge moyen au décès des vieilles femmes est légèrement supérieur à l'âge moyen au décès des vieillards du sexe masculin. Néanmoins, en établissant les moyennes générales, les différences s'évanouissent en partie et l'âge moyen des deux sexes ne diffère que de quelques mois.

C'est surtout en mesurant les niveaux atteints par les deux sexes, qu'on peut apprécier les avantages échus au sexe féminin.

La longévité la plus étendue semble être l'apanage des femmes : je n'ai trouvé qu'un décès de centenaire au dix-neuvième siècle et ce décès a été fourni par une femme en 1856. Il semblerait, vraiment, que la nature prodigue de longs jours à la femme, comme prix du rôle douloureux de créatrice, qu'elle lui a imposé.

Il eût été intéressant de comparer la longévité à Provins avec la longévité spéciale à d'autres villes similaires. Les documents m'ont fait défaut pour établir ce parallèle. Malgré tout, l'âge moyen au décès de 75 ans, atteint par les vieillards, suffit à attester la clémence de la vie à Provins. Par la pureté de son atmosphère, le calme de l'existence, par le charme de ses paysages, par ses richesses littéraires et historiques, par son hygiène municipale, Provins est bien la ville de repos pour l'homme arrivé au soir de la vie.

De l'âge moyen au décès des décédés de tout âge à Provins

J'ai évalué l'âge moyen au décès, à Provins, par la méthode de Legoyt, en m'appuyant sur les listes mortuaires. Je n'ignore pas que les résultats de cette méthode ne sont pas d'une exactitude absolue, et qu'ils sont influencés par de multiples circonstances, mais ils sont amplement suffisants pour donner une idée approximative de l'augmentation de la vie moyenne.

L'âge moyen au décès, qui, avant la Révolution était de 29 ans, n'a cessé de suivre un mouvement ascendant comme l'indique le tableau suivant :

Age moyen des décédés de tout âge

Décades	Age moyen
1801-1810	34 ans 4 mois
1841-1850	34 ans 8 mois
1871-1880	42 ans 7 mois
1881-1890	44 ans 6 mois
1891-1900	44 ans 6 mois
1901-1909	46 ans 4 mois

L'âge moyen au décès était de 34 ans 4 mois au début du siècle, il est aujourd'hui de 46 ans 4 mois. En admettant avec M. Bertillon, que l'âge moyen des décédés est inférieur de 5 ans à la vie moyenne vraie, nous dirons que, de nos jours, la vie moyenne vraie s'élève, à Provins, à 51 ans.

Les décès d'ouvriers de 1801 à 1909 à Provins et les retraites ouvrières

Après le vote de la loi sur les retraites ouvrières, il était indiqué de relever, pendant la durée du dernier siècle, les âges de tous les décédés appartenant aux catégories de citoyens appelés à bénéficier de la loi. Je dois cependant avouer que, contrairement à l'esprit de la loi, j'ai compris, dans le nombre des ouvriers décédés, les décès de ceux que l'état civil désigne comme exerçant la profession de mendiant. J'ai fait cette addition, parce que je pense que le dénûment absolu crée un droit à l'assistance sociale.

Le tableau suivant (page 351), est l'expression de mes recherches.

Sur 2 896 ouvriers morts en 109 ans, 1.144 ont dépassé l'âge de 65 ans, soit 39,5 %. Ce chiffre proportionnel semble très élevé, si on le compare à celui qui indique le pourcentage (31,12 %) des décès de vieillards de tout sexe au total des décès survenus en 109 ans. En réalité il est normal, il n'est que légèrement inférieur au rapport du nombre des décès de vieillards du sexe masculin appartenant aux autres classes sociales, au total

des décès masculins après l'âge de 15 ans, total dont on aurait préalablement distrait le nombre d'ouvriers morts avant l'âge de 65 ans. Ce rapport est égal à 40,4 (1).

DÉCADES	TOTAL des décès d'ouvriers à partir de l'âge de 15 ans	OUVRIERS DÉCÉDÉS		OUVRIERS DÉCÉDÉS DE :														
		avant 65 ans	après 65 ans	65 à 67 ans	67 à 69 ans	69 à 71 ans	71 à 73 ans	73 à 75 ans	75 à 77 ans	77 à 79 ans	79 à 81 ans	81 à 83 ans	83 à 85 ans	85 à 87 ans	87 à 89 ans	89 à 91 ans	91 à 93 ans	93 à 95 ans
		1801-1810. . .	238	160	78	15	12	14	11	7	4	9	4	1	»	»	»	»
1811-1820. . .	235	144	91	13	17	10	10	11	10	7	5	2	2	1	»	»	»	»
1821-1830. . .	285	142	93	9	11	20	11	10	6	7	9	1	7	1	1	»	»	»
1831-1840. . .	280	166	114	12	11	14	10	12	17	11	10	4	7	5	1	»	»	»
1841-1850. . .	327	211	116	10	10	12	10	15	8	15	9	9	9	7	2	1	2	»
1851-1860. . .	300	201	96	10	16	10	15	9	11	6	7	1	7	2	1	1	»	1
1861-1870. . .	288	183	105	17	10	18	6	10	6	8	8	3	5	3	3	3	3	»
1871-1880. . .	277	147	130	7	6	10	13	20	24	16	16	7	6	3	2	»	»	»
1881-1890. . .	257	141	116	12	10	15	14	10	11	10	11	12	6	3	1	1	»	»
1891-1900. . .	267	148	119	18	6	12	18	14	17	7	12	4	2	6	1	2	»	»
1901-1909. . .	192	106	86	4	12	11	5	8	12	9	8	6	5	5	»	»	»	»
TOTAUX. . .	2.896	1.752	1.144	127	121	146	123	126	126	105	99	55	53	39	10	11	2	1
		2.896		1,144														

Les totaux se trouvant au bas des colonnes correspondant aux âges divers nous permettent de préciser le nombre des ouvriers qui auraient joui de la retraite et pendant combien de temps ils en auraient bénéficié, en admettant, bien entendu, que la loi sur les retraites ouvrières ait fonctionné avant 1801.

C'est ainsi que :

127 ouvriers auraient bénéficié de la retraite pendant 2 ans
 121 — — — — — 4 ans

Etc., etc.

Voilà une réponse péremptoire aux pontifes du socialisme, qui vont partout affirmant qu'à peine 1 pour 100 ouvriers est appelé à profiter de la loi.

(1) J'ai adopté l'âge de 15 ans comme point de départ des dénombrements des décès du sexe masculin, parce que les registres de l'état civil indiquent des décès d'ouvriers à cet âge.

Le total des décès du sexe masculin, à partir de l'âge de 15 ans, nous est donné par l'addition des nombres suivants :

Décès de 15 à 23 ans	366	} 6.077 décès.
Décès de 23 à 65 ans	2.818	
Décès après 65 ans	2.893	

Pour rendre les rapports comparables, il faut : 1° soustraire de 6.077 le nombre des décès d'ouvriers morts avant 65 ans :

$$6.077 - 1.752 = 4.325.$$

2° Il faut connaître le nombre des décès de vieillards appartenant aux autres classes sociales. On obtient ce résultat en retranchant du nombre des décédés du sexe masculin âgés de plus de 65 ans le nombre des décès d'ouvriers morts après 65 ans :

$$2.893 - 1.114 = 1.749.$$

Le rapport cherché est $\frac{1.749}{4.325} = 0,404$ ou 40,4 %.

Dans ces conditions, ce rapport de 40,4 est absolument comparable au rapport de 39,5 qui exprime la proportion d'ouvriers ayant dépassé 65 ans.

Si, par hypothèse, on suppose, d'une part, que les retraites ouvrières sont à la charge des communes, et d'autre part, que le nombre des habitants de Provins n'a subi depuis 1801 aucune variation et qu'il a toujours été égal à ce qu'il est aujourd'hui (7.859), on peut apprécier ce que chaque chef de famille aurait payé, tous les ans, pour assurer le fonctionnement de la loi. Une simple opération d'arithmétique basée sur la connaissance de l'âge moyen des ouvriers morts après 65 ans (74,35 ou 74 ans 4 mois) permet d'évaluer la somme que la commune aurait dépensée en 109 ans, pour le service des retraites ouvrières. Cette somme aurait atteint le chiffre de 3.208.920 francs ; la dépense annuelle s'élèverait donc à 29.440 francs.

En admettant que le nombre des chefs de famille soit égal au tiers de la population totale, on trouve que chaque chef de famille aurait supporté, annuellement, du fait des retraites ouvrières, un supplément d'impôt de 11'25. A ce prix, ce ne serait pas trop cher payer un acte de justice et de préservation sociale.

De la natalité à Provins de 1801 à 1909

Comme la mortalité, la natalité est un rapport ; elle est le quotient du nombre des naissances par le nombre des membres de la collectivité envisagée.

Natalité générale à Provins de 1801 à 1909

DÉCADES	POPULATION moyenne	NAISSANCES légitimes		NAISSANCES illégitimes		TOTAL des naissances	PROPORTION des naissances pour 100 habitants par année moyenne	POUR 100 filles légitimes combien de garçons légitimes
		Filles	Garçons	Filles	Garçons			
1801-1810	5.110	594	638	49	58	1.339	2,62	107
1811-1820	4.471	703	735	76	90	1.604	3,60	104
1821-1830	4.289	704	696	61	71	1.532	3,56	98
1831-1840	4.735	668	760	102	103	1.633	3,45	113
1841-1850	6.180	746	746	86	72	1.650	2,66	100
1851-1860	6.200	687	785	93	87	1.652	2,66	114
1861-1870	6.273	690	678	76	92	1.476	2,35	107
1871-1880	6.520	614	695	59	46	1.414	2,16	113
1881-1890	7.047	627	727	74	60	1.488	2,11	115
1891-1900	7.632	645	719	56	52	1.472	1,92	111
1901-1909	7.859	549	575	58	46	1.228	1,56	104
TOTAUX		7.167	7.754	790	777	16.488	MOYENNE générale	108

Depuis 1861, les naissances suivent une progression descendante. Le rapport des naissances à la population suit une marche identique. De 3,60 par année moyenne en 1811-1820, il s'abaisse progressivement à 1,92 en 1891-1900 et à 1,56 de 1901 à 1909. En d'autres termes, on compte une naissance pour 27 habitants en 1811-1820, une naissance pour 51 habitants en 1891-1900, une naissance pour 72 habitants en 1901-1909.

Rapport des sexes des nouveau-nés légitimes

En Europe les naissances du sexe masculin sont supérieures en nombre aux naissances du sexe féminin dans le rapport moyen de 105 garçons pour 100 filles.

A Provins, la proportion des garçons a été remarquablement élevée : de 1801 à 1850, sauf pour la période 1821-1830, où les naissances de garçons furent inférieures aux naissances de filles, la proportion des naissances de garçons varie de 100 à 113, tandis que de 1851 à 1900 cette même proportion s'élève, à certaines périodes décennales, à 114 et 115.

Le total des naissances, pendant les cinquante dernières années du siècle, est inférieur de 183 unités aux naissances de la première moitié du siècle. Mais, chose curieuse, il semble que cette diminution de naissances se soit produite aux dépens des naissances du sexe féminin. De 1851 à 1900, le total de ces dernières accuse, en effet, une infériorité de 212 unités sur le total correspondant de la première moitié du siècle. Par contre, de 1851 à 1900, le total des naissances de garçons l'emporte sur le total correspondant de la première moitié du siècle.

Ainsi, de 1801 à 1850, il naît, en moyenne 104 garçons pour 100 filles, tandis que, de 1851 à 1900, on constate 112 naissances de garçons pour 100 naissances de filles.

Natalité d'illégitimes

Les naissances hors mariage apportent aux naissances légitimes un appoint assez important se chiffrant par 10,5 %.

Les naissances illégitimes ont été de tout temps très nombreuses à Provins : la proportion monte jusqu'à 12,5 pour 100 naissances générales, dans la période décennale 1831-1840 ; plus tard, elle oscille entre 9,50 et 11,9 pour 100 naissances. Ce n'est que depuis 1871 qu'on constate une baisse et du nombre absolu des naissances illégitimes et des chiffres proportionnels.

Cette diminution, comme nous l'avons déjà dit, n'est qu'apparente ; elle témoigne uniquement des facilités que trouvent les filles-mères à se débarrasser du fruit de la conception.

La prédominance des naissances masculines est moins accusée pour les enfants naturels que pour les enfants légitimes ; il peut même arriver que le rapport se renverse et que les naissances du sexe féminin l'emportent sur les naissances de l'autre sexe. Ainsi, à Provins, dans la première moitié du siècle, on trouve 105 naissances de garçons pour 100 naissances de filles et dans la deuxième moitié 106 naissances de filles pour 100 naissances de garçons.

Natalité et mortalité comparées

Cette comparaison des deux moments extrêmes de la vie a une très grande importance, au point de vue démographique. Elle nous permet d'asseoir un jugement certain sur l'avenir réservé aux collectivités. Il faut, pour que l'équilibre soit sauvegardé, qu'il y ait, pour le moins, une concordance exacte entre la mortalité et la natalité.

Cette concordance n'existe pas, d'après M. Bertillon, dans certaines grandes villes : Vienne, Venise, Rome, qui ne seraient que des groupes artificiels, alimentés par l'immigration.

Il en est de même à Provins, où nous verrons le courant d'immigration que la ville s'assimile, dénaturer les rapports démographiques.

Natalité et mortalité comparées de 1801 à 1909

Décades	Natalité générale	Mortalité générale	Excédent de la mortalité sur la natalité	Pour 100 décès combien de naissances
1801-1810	1.339	1.919	580	69,7
1811-1820	1.604	1.769	165	90,6
1821-1830	1.532	1.783	251	85,9
1831-1840	1.633	1.991	358	82,0
1841-1850	1.650	1.891	241	87,2
1851-1860	1.652	1.898	246	87,0
1861-1870	1.476	1.873	397	78,2
1871-1880	1.414	1.894	480	74,1
1881-1890	1.488	1.807	319	82,3
1891-1900	1.472	1.775	303	82,9
1901-1909	1.228	1.470	242	83,5
Totaux et moyenne.	16.488	20.070	3.582	82,1

Les résultats inscrits dans ce tableau semblent nous révéler l'insuffisance de la natalité provinoise.

Les chiffres indiquant la proportion des naissances aux décès, dénotent, sous une autre forme, l'insuffisance des naissances et la prépondérance des décès. Pour 100 décès nous ne constatons, par périodes décennales, que des chiffres inférieurs révélant la pénurie des naissances. En moyenne, pour la période de 109 ans, nous ne trouvons que 82,1 naissances pour 100 décès, soit un déficit de 17,9 naissances.

La situation serait lamentable, si elle était réelle.

A Provins, une proportion exacte de la natalité et de la mortalité ne saurait exister, à cause d'un mouvement très accusé d'immigration qui se dirige vers la cité. En dehors des éléments jeunes et vigoureux, nous voyons, tous les ans, arriver à Provins un nombre assez important de vieux rentiers, de vieux cultivateurs, de vieux commerçants, de vieux militaires, tous âgés de plus de 55 ans, ayant par conséquent dépassé l'âge normal de la reproduction.

On peut évaluer à 28 le nombre des personnes des deux sexes, âgées de plus de 55 ans, qui, tous les ans, immigreront à Provins. En 109 ans, ces immigrés feraient un total de 3.052, auxquels il convient d'ajouter les 330 vieux ouvriers étrangers à la ville de Provins, recueillis et décédés à l'Hôpital général.

On voit que nous retrouvons, en grande partie, l'origine du surplus de 3.582 décès, qu'indique le tableau.

On peut donc conclure que la fécondité des ménages provinois suffit à maintenir l'équilibre entre les naissances et les décès des habitants de souche provinoise.

Cette conclusion trouve sa confirmation dans le tableau suivant, où je donne le rapport des naissances légitimes aux couples matrimoniaux.

Rapport des naissances légitimes et des couples matrimoniaux

Décades	Total des naissances légitimes	Nombre des mariages	Nombre d'enfants par couples matrimoniaux
1801-1810	1.232	374	3,29
1811-1820	1.438	449	3,20
1821-1830	1.400	428	3,27
1831-1840	1.428	484	2,95
1841-1850	1.492	491	3,03
1851-1860	1.472	477	3,08
1861-1870	1.308	421	3,10
1871-1880	1.309	504	2,59
1881-1890	1.354	485	2,79
1891-1900	1.364	520	2,81
1901-1909	1.124	482	2,33

Si, à un premier examen, les chiffres proportionnels paraissent indiquer une fécondité au-dessous des besoins, la raison en est donnée par l'immigration d'une quantité d'étrangers qui viennent à Provins, uniquement pour s'y reposer et y mourir.

En terminant, je ferai remarquer que, malgré l'augmentation de la population, le nombre des mariages est resté à peu près stationnaire de 1801 à 1909. On peut expliquer cette anomalie par un courant d'émigration parallèle au courant d'immigration que nous venons de signaler.

Provins est une ville calme, où la vie est bonne et douce, mais ne possédant qu'une industrie à l'état embryonnaire et un commerce à peine approprié aux besoins locaux. Aussi les jeunes gens, surtout ceux qui appartiennent aux familles aisées, ne trouvant pas dans leur ville natale un aliment suffisant à leur activité, émigrent-ils et vont-ils fonder, ailleurs, une famille.

D^r C. DAROLLES,
Membre correspondant,
Ancien interne des hôpitaux de Paris.